

Lettre de la municipalité N°6 - Avril 2015

Voici un an que le nouveau conseil municipal a été élu. Il est utile de faire le point sur les finances communales au moment où l'on s'apprête à voter le budget, sur les chantiers en cours qui vont occuper le bourg dans les prochaines semaines et aussi sur un prochain événement festif, exceptionnel, ce mois d'avril.

Concert **samedi 18 avril en l'église de Montignac**

Le groupe **Lambrusquèra** va interpréter des chants connus "Aqueras Montanhas" et moins connus "Sem Montanhols", du répertoire occitan. Et bien d'autres, vous écouterez des textes contés empreints de force et de caractère, aux mélodies très actuelles tout en puisant dans la tradition. Cet événement est soutenu par la communauté des communes du pays de Lauzun. Une contribution de **5 euros vous sera demandée** pour les frais d'organisation.

Un verre de l'amitié sera offert à tous à l'issue du concert
18 avril à 21h30 sous la halle

Les finances communales

Pas d'augmentation des impôts communaux en 2015

Malgré l'annonce de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, le Conseil municipal du 20 mars a voté la stabilité des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière (bâti et non bâti).

Les comptes de 2014 donnent les indications suivantes :

En ce qui concerne le **fonctionnement** les **recettes ont été de : 246 693 €**. Elles proviennent :

- des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) : 83 632 €
- des dotations de l'Etat : (dotation forfaitaire, dotations de solidarité et de péréquation, fonds départemental de la TP) : 97 090€
- des remboursements (FC TVA, poste...) : 42 000 €
- des revenus qui proviennent de services payants (locations, cantine scolaire, bibliothèque ...) : 15 000€

Les **dépenses se sont élevées à 217 722 €**, soit un **excédent de fonctionnement de 28 970€** qui pourra venir abonder la section d'investissement.

En ce qui concerne **l'investissement**, il y a eu **très peu de dépenses en 2014** (8 505 € de remboursements d'emprunts, achat de terrain, outillage), **la plupart des opérations prévues étant à réaliser en 2015** : assainissement, enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et éclairage public du bourg, soit près de 100 000€ de participation communale sur 500 000 € de travaux. Il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt, les excédents accumulés précédemment atteignant 188 000€.

Cette situation permet d'envisager de nouvelles opérations de modernisation qui seront décidées à la fin de l'année, concernant la salle des fêtes et les immeubles municipaux. Nous y reviendrons.

Le chantier de l'assainissement du Bourg démarrera vers le 20 avril

Mairie de Montignac-de Lauzun

Rappelons qu'il s'agit de mettre en oeuvre, après avoir réuni tous les financements (90% de subventions au total, ce qui laisse 10% à la charge de la commune), **l'assainissement collectif** dans le périmètre arrêté par la municipalité en 2006 après enquête publique, en application du code de la santé.

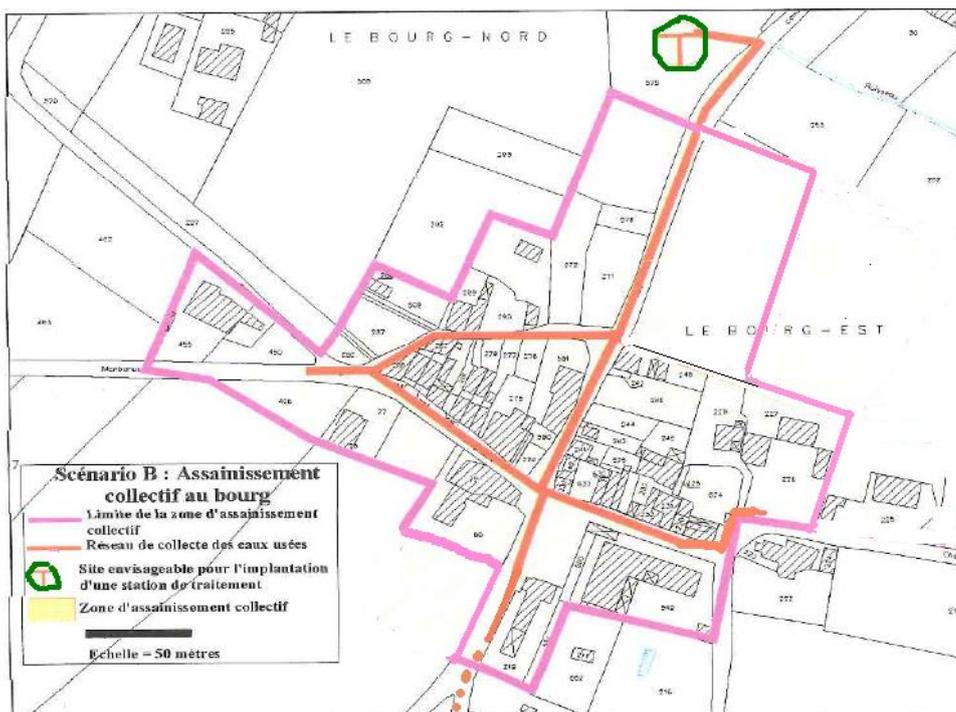
Le **chantier consistera à creuser 750 m de tranchées** destinées à recevoir les canalisations d'évacuation des **eaux usées** vers la station d'épuration située route de Maurillac, les canalisations **d'eau potable**, le réseau **électrique**, le **réseau téléphonique**. C'est pourquoi ce chantier dont le maître d'ouvrage est le syndicat Eau 47 est coordonné avec celui du syndicat départemental d'électricité SDEE 47 qui se charge également de l'enfouissement du réseau téléphonique. Le maître d'œuvre est le cabinet MARES et les entreprises intervenantes sont la SOGEA et LAGES et fils.

Ainsi un représentant de la SOGEA (M. Tomasini chef de travaux) prendra contact dans les prochains jours avec chaque propriétaire de maison située dans le périmètre d'assainissement afin de déterminer précisément l'emplacement de la sortie des eaux usées afin de faciliter les raccordements futurs.

Ces raccordements seront obligatoires au regard du code de la santé publique. Rappelons que la part du coût de raccordement demandée à chaque foyer sera de 1000 euros, ce raccordement devant être effectué dans les deux ans qui suivent la fin des travaux, des échelonnements étant possibles. Comme nous l'avons déjà indiqué il faut comparer ce coût à celui des assainissements individuels.

Le chantier se déroulera par tronçons successifs. Ainsi seule une petite partie de la voirie sera encombrée. La circulation devra être alternée sur les deux routes principales. Seule la voie dite « chemin de ronde » aboutissant au lavoir sera momentanément barrée. Pour tout problème d'accès aux habitations il vous est demandé de vous adresser au chef de chantier sur place. Il a l'habitude de trouver des solutions (voir le chantier récemment mené à Ségalas).

Périmètre et schéma d'assainissement collectif arrêté par la commune après enquête publique en 2006 (profitant de ce chantier une extension de canalisation est prévue route de Tombeboeuf pour desservir la partie non bâtie du lotissement communal. La station d'épuration est calibrée pour l'équivalent de 115 habitants.



Réunion du conseil de la communauté des communes

Le conseil communautaire (36 membres représentant les 20 communes) se réunit en effet successivement dans chacune des communes sous la présidence de Luc Macouin, maire de Saint-Colomb. Le prochain se tiendra à Montignac le 15 avril. A l'ordre du jour le vote du budget. Cet acte est important : les impôts locaux (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) constituent la principale ressource de la communauté de commune. Votés indépendamment des impôts communaux, ils s'additionnent à ces derniers. Chaque habitant contribue en moyenne autant à la commune qu'à la communauté des communes, soit approximativement 270 € / habitant.

Rappelons les principales compétences de la CCPL : entretien des routes communales, collecte et le traitement des déchets, aménagement des zones d'activités, habitat social, équipements de santé, promotion touristique et culturelle et sportive. La CCPL intervient aussi à titre exceptionnel pour aider à financer un nombre limité d'opérations communales : il s'agit de « fonds de concours » la CCPL pour les bâtiments classés, les grandes installations sportives, les salles des fêtes.

Le point sur l'urbanisme

En l'absence de plan d'urbanisme les constructions sont limitées aux parties déjà urbanisées

Montignac ne dispose pas de plan d'urbanisme. En effet la « carte communale » élaborée il y a quelques années n'avait pas été approuvée. Aussi est-ce la « **règlement national d'urbanisme** » qui s'applique et celui-ci limite les possibilités de construction aux parties déjà urbanisées. Une possibilité subsiste pour la commune d'autoriser les constructions et installations hors parties urbanisées, lorsque le conseil municipal considère que l'intérêt de la commune le justifie, en particulier pour éviter une diminution de la population communale. Cette possibilité est soumise à l'avis obligatoire de la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA).

Or à partir de 2016, **cette possibilité va disparaître pour les communes qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale applicable**, ce qui est le cas de Montignac et des communes de la CCPL.

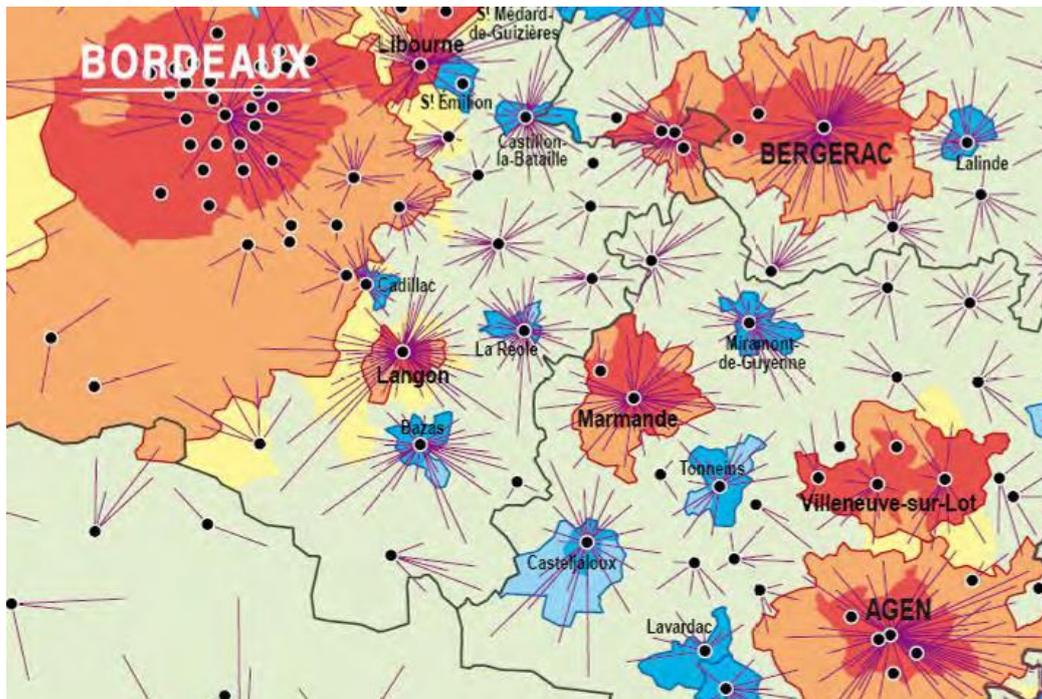
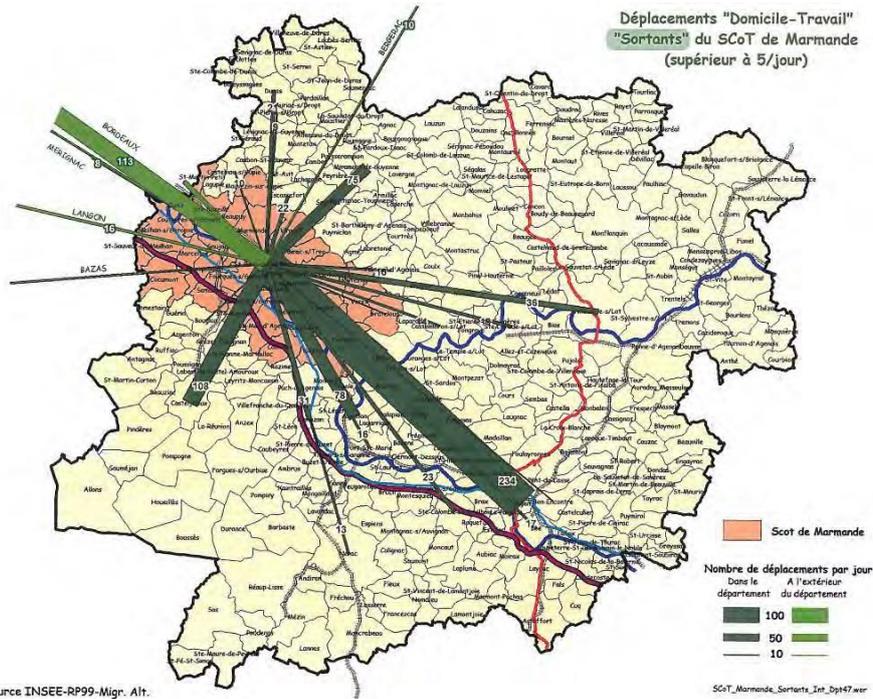
Vers un schéma de cohérence territoriale et un plan intercommunal d'urbanisme ?

La communauté des communes peut se voir attribuer une nouvelle compétence : l'élaboration du **plan d'urbanisme intercommunal**. Ce dernier, qui a déjà été réalisé pour les cantons voisins de Cancon et Monflanquin, aiderait les petites communes à définir quelques espaces nouveaux constructibles à l'avenir.

Les plans d'urbanisme doivent être compatibles avec le schémas de cohérence territoriale. C'est pourquoi la communauté des communes peut rejoindre le syndicat qui a déjà élaboré le schéma de val de Garonne. A titre d'exemple ce schéma a défini les orientations de développement pour le territoire compte tenu de l'évolution de la population et de l'emploi, la politique d'urbanisme, la localisation des pôles commerciaux, les zones à protéger, les axes de transport à aménager...etc.

Parmi les nombreuses analyses qui ont fondé les orientations du SCOT de Val de Garonne que notre territoire devra probablement réaliser (les déplacements domicile-travail et aires d'influence urbaine).

Mairie de Montignac-de Lauzun



Les pôles urbains et leur zone d'influence

Vous trouverez cette lettre et d'autres informations en ligne sur internet :
<http://www.paysdelauzun.com/fr/montignac-de-lauzun.htm>

Lettre de la municipalité N°5 - Janvier 2015

Vœux

C'est un rituel, mais les « vœux de Nouvel An » nous forcent à réfléchir à l'essentiel.

Pour la commune de Montignac, nous vous souhaitons d'abord à toutes et à tous la meilleure santé, l'entraide, l'affection et l'attention dans les moments de difficulté, la capacité à tourner nos regards vers l'avenir auquel la commune peut contribuer, modestement mais avec la force de la proximité.

Nous espérons que les chantiers indispensables au village seront menés à bien et que celui-ci accueillera de nouveaux résidents, que les activités commerciales s'y conforteront, tant il y a d'intérêt, pour tous, à ne pas être tributaires des distances et de la grande distribution.

Nous nous efforcerons de soutenir et intensifier la vie associative. 2014 a vu de nombreux Montignacais se rassembler, que ce soit pour des fêtes ou pour des moments de deuil et de compassion. Retenons qu'elle s'est terminée aussi par ce témoignage exceptionnel d'amitié rendu à Amélia, notre centenaire, dont le parcours et la sérénité peuvent servir d'exemple aux plus jeunes.

Sachons jouer le jeu de la communauté des communes, coopération indispensable à la vie des villages. Cette coopération doit être porteuse d'efficacité dans les services que nous ne pouvons organiser seuls. Vous trouverez ainsi, avec cette lettre, le rapport des activités de la Communauté des communes du pays de Lauzun en 2014, dans lesquelles l'entretien des routes communales et la collecte des déchets sont essentiels pour notre environnement ; vous trouverez à cet égard un guide pratique pour la collecte sélective des déchets à laquelle il nous faut tous être plus attentifs). L'intercommunalité, dans la perspective de la réforme territoriale qui s'annonce, peut être aussi porteuse d'ambitions et de projets pour améliorer les services, le cadre de vie et l'attractivité de notre « pays de Lauzun », autour de Miramont, qui ne manque pas d'atouts même s'il a perdu les industries d'antan.

Les solidarités locales ne doivent pas occulter notre attachement à la République dont les événements dramatiques des premiers jours de janvier montrent combien ses valeurs doivent être défendues toujours et partout, et dont la cohésion nationale est indispensable pour affronter les défis que nous impose un Monde en mouvement.

Le 31 décembre la liste électorale a été complétée par de nouvelles inscriptions

Il s'agit de nouveaux habitants que Montignac est heureux d'accueillir:

Madame et M. Muriel et Patrice CHALANCON, au Toujeau

M. Julien ARDILOUZE et Madame Frédérique COMBET, à Beauséjour

Etat-Civil

En 2014 nous avons eu à déplorer à la fin de l'année les décès de :

Madame Nildée GALLO le 19 décembre, et M. Robert VIVIEN le 24 décembre.

Nous renouvelons nos condoléances à leurs proches, tout comme à ceux de M. Ugo RIZZETTO Ugo décédé le 9 janvier 2014,

Les chantiers de l'année : où en est le projet d'assainissement ?

Le chantier de l'assainissement est retardé de quelques mois. Pendant ce temps ont été affinés le budget et le plan précis de l'éclairage public dont le réseau électrique sera enfoui, de même que le réseau téléphonique.

Un point sur l'entretien de la voirie communale

En dehors des trois routes départementales D227, D135 et D254 qui traversent la commune, la voirie communale comprend;

25 km de voies communales (VC) qui appartenant au domaine public de la commune, ne peuvent être vendues (« inaliénables ») car elles relient les habitations entre elles. Répertoriées et classées, elles permettent d'ajuster la part de dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée à la commune. Le domaine public routier regroupe la chaussée et toutes les dépendances qui permettent d'en assurer le fonctionnement (accotements, trottoirs, fossés, talus, arbres, murs de soutènement, aqueducs, ouvrages d'art...).

Pour leur **entretien elles ont fait l'objet d'un transfert de compétence à la communauté des communes.** Cette dernière peut également intervenir, exceptionnellement, sur quelques chemins ruraux pour des priorités que la mairie leur indiquera avant le mois de mars.

<p><i>En 2015 la communauté de communes prévoit la réfection des routes de : Carnicot (3km), Marsaguet (0,244km), Angiroux sud (0,910m)</i></p>

Environ 50 km de chemins ruraux (CR) qui appartiennent au domaine privé de la commune, même s'ils sont affectés à l'usage du public. Ils peuvent être vendus, s'ils ne sont plus utilisés et après enquête publique, à la différence des voies communales. Ils sont d'une largeur limitée (au maximum de 4m de chaussée ou 7m avec les bas-côtés. Ils ouvrent plusieurs droits aux riverains (droits d'accès, de vue, de déversement des eaux de ruissellement, au bornage, à la clôture et de préemption en cas de volonté d'aliénation du chemin par la commune). S'ils doivent être entretenus par la commune, leur détérioration par un usage abusif ou inadéquat qui les rendrait impraticables peut amener la commune à exiger

Mairie de Montignac-de Lauzun

des responsables une remise en état. L'aspect du chemin ne préjuge pas son caractère public ou privé. Cependant, **tout chemin affecté à l'usage du public est présumé appartenir à la commune.**

Le numérique

Éléments de réponse de F télécom

Un point sur l'utilisation de la salle des fêtes

Il y a eu 40 événements à la salle des fêtes en 2014, dont 15 locations payantes pour un montant total de 980 euros + 20 locations gratuites pour les associations de Montignac et quelques réceptions de la mairie.

Un point sur le « coin Gourmand »

Nous avons la chance de bénéficier de la présence et du savoir-faire de Charlotte et Sébastien Corvez pour fournir à la demande de quoi organiser pour la mairie, les associations ou particuliers des apéritifs, cocktails, plats ou repas complets. Outre ces services de traiteur, ils peuvent organiser à leur initiative et pour leur propre compte des repas ou soirées pour lesquels ils louent la salle des fêtes. Dans ces cas ils choisissent naturellement le type de repas, de service et de tarif qu'ils jugent bons, d'un point de vue commercial et sous leur responsabilité. Il est important de faire cette distinction.

Pour 2015 : nos vœux sincères et encouragements pour notre restauratrice et notre boulanger !

Collecte des déchets

Outre le détail à respecter dans la collecte sélective, que vous trouverez sur la fiche jointe, il est signalé **l'installation d'un collecteur de batteries et de piles usagées, à l'intérieur de la Poste.**

Des sacs de collecte de produits recyclables pour les bacs jaunes sont mis à votre disposition également à la poste.

Rappel pour vos démarches:

le secrétariat de mairie est ouvert le lundi et mercredi (8h30 à 12h30) et vendredi (8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00)

Tél : 05 53 93 26 35 Courriel : mairie.montignacdelauzun@orange.fr

l'agence postale communale et bibliothèque sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30

Lettre de la municipalité N°3
(Octobre-Novembre 2014)



11 Novembre !

Dans une époque que l'on dit en perte de repères, il y a des commémorations qui s'imposent. Le centenaire de la Première Guerre Mondiale en est une, majeure.

Non seulement parce que 16 jeunes de Montignac y perdirent la vie -et combien d'autres y furent cassés- et que toutes nos familles, d'où qu'elles viennent, ont eu un ancien impliqué dans ce conflit. Mais encore parce que cette « der des der », disait-on alors en s'y engageant en 1914, nous rappelle combien la paix est longue à construire, difficile à maintenir et jamais définitivement acquise

Merci de nous adresser tout document permettant de retracer le portrait des seize jeunes Montignacais qu'on ne doit pas oublier.

La municipalité vous invite à commémorer l'armistice de la Première Guerre mondiale par une cérémonie à 11 heures au monument aux morts
Rassemblement devant la mairie.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur vous sera offert à la salle des fêtes
autour de panneaux d'exposition confectionnés par les enfants de l'école à partir
de documents et de travaux relatifs à la Grande Guerre

Un repas vous sera également proposé, par le « Coin Gourmand » à partir de
12h30 mais il faut vous inscrire (12€, réservation à faire dès que possible soit à la
boulangerie, soit en téléphonant au

La rentrée scolaire et sa semaine de cinq jours s'est effectuée sans problèmes, avec activités périscolaires notamment le vendredi après-midi (peut-être avez-vous vu une classe en marche). La dépense supplémentaire pour la commune correspond à 4h30 d'emploi de garderie et activités périscolaires par semaine travaillée auxquelles s'ajoutent quelques fournitures. Il n'a pas été demandé de contribution aux familles. En retour la mairie recevra 50 € par élève de la part de l'Etat (« fonds d'amorçage »). L'association des maires revendique la pérennisation de cette compensation pour les années futures.

Nous n'avons pas trouvé en revanche de solution pour le transport des enfants que les parents souhaitent inscrire à des centres de loisir les mercredi après-midi, la communauté de commune ayant cependant testé la mise en service d'une navette provisoire desservant Montignac, Lavergne et Miramont.

Le traditionnel vide grenier, assorti de la « fête du pain » a été plutôt réussi malgré la date tardive ; le repas proposé par « le des saveurs » a fait le plein. Le soleil de cette journée nous invite par ailleurs à planter quelques arbres supplémentaires pour apporter de l'ombre sur le terrain de la salle des fêtes...

Le syndicat Eau 47 vient de nous confirmer **l'échéance du début de l'année 2015 pour engager les travaux d'assainissement du bourg**. Une réunion publique d'information aura lieu avant. En ce qui concerne l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, les opérations effectuées sous la responsabilité du syndicat départemental d'électricité seront coordonnées avec le chantier principal. Un devis supplémentaire est à prévoir pour la rénovation de l'éclairage public avec une dizaine de candélabres que compléteront les luminaires fixés sur les façades. Au total une quinzaine foyers lumineux, soit seulement deux de plus qu'actuellement, suffiront à l'éclairage du bourg.

Acquisition foncière : concrétisant un vieux projet des municipalités précédentes, le conseil municipal a autorisé le maire à se porter acquéreur de la parcelle d'un demi hectare où est implanté le **moulin de Montignac** que le propriétaire, M. Pierre Fray, a bien voulu le céder au prix du foncier agricole. Dans un premier temps il s'agira de dégager et consolider la ruine pour éviter qu'elle se dégrade davantage et le site méritera un petit chantier de fouilles. Un itinéraire d'accès - essentiellement piétonnier- sera défini avec l'exploitant des parcelles environnantes pour tenir compte au mieux des contraintes d'agriculture, les anciens chemins d'accès par servitude de passage étant tombés en désuétude.

Etat-civil : Il y a évidemment peu de naissances à Montignac, la plupart ayant lieu dans les maternités. Mais il y a des mariages : Catherine Thetiot et Alain Siré se sont mariés à la mairie le 7 juin dernier. Elle originaire du calvados, lui de Bergerac, ils sont établis depuis 3 ans au lieu-dit « Barcelonne », voici leur point de vue sur Montignac

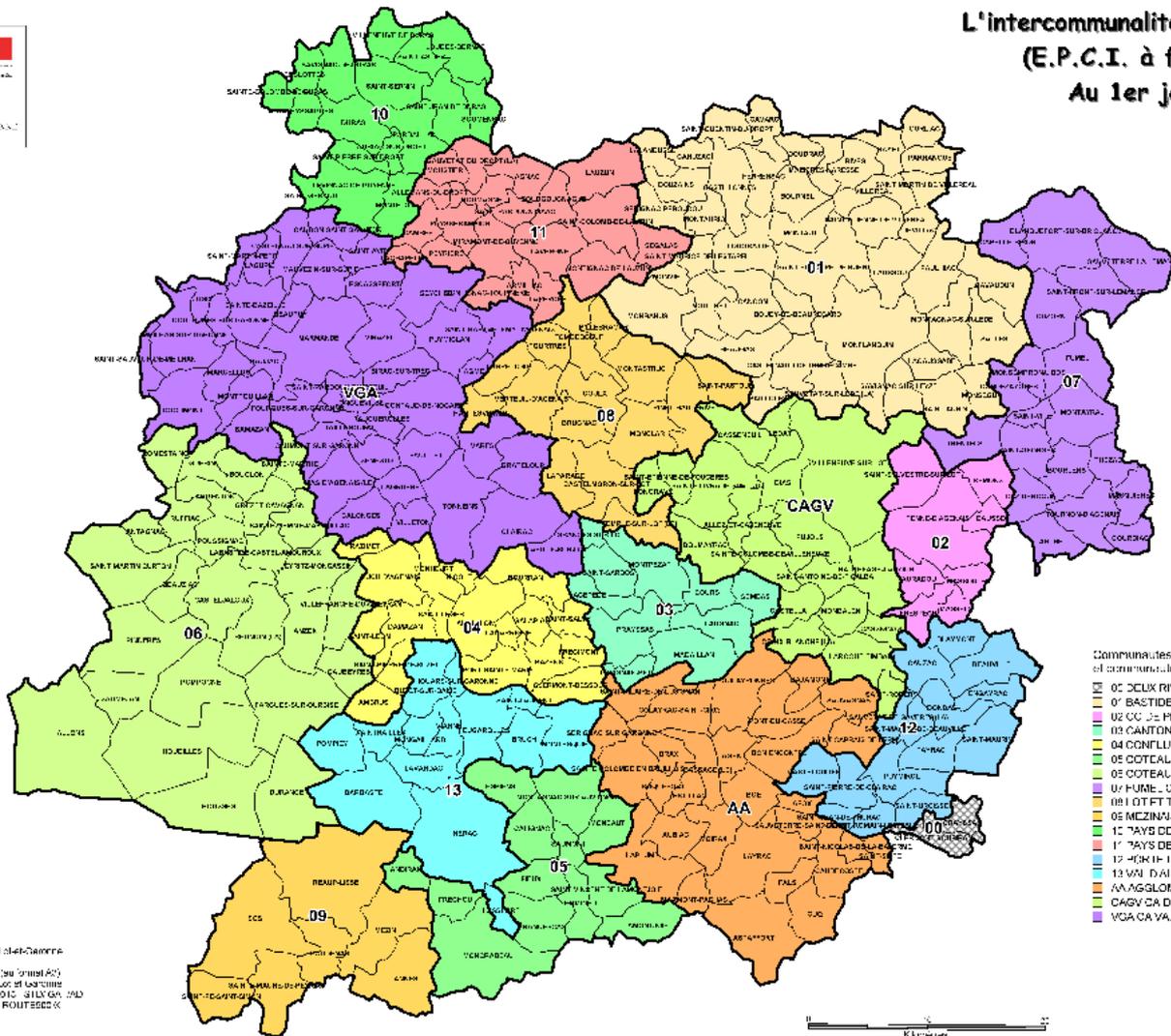


Quel avenir pour la communauté des communes du pays de Lauzun ?

Le projet de réforme territoriale ne concerne pas que le découpage des régions. Il visera à renforcer les intercommunalités. Aussi une réflexion doit-elle s'engager avec les communautés voisines pour un éventuel rapprochement: celle de Duras (5000 habitants) ou encore avec la communauté d'agglomération de Val de Garonne (60 000 habitants) si un seuil minimal de 20 000 habitants était imposé. Cela ne doit pas nous empêcher de renforcer la mutualisation au sein de l'actuelle communauté de 11000 habitants, composée de *AGNAC - ALLEMANS DU DROPT - ARMILLAC - BOURGOUGNAGUE - CAMBES - LAPERCHE - LA SAUVETAT DU DROPT - LAUZUN - LAVERGNE - MIRAMONT DE GUYENNE - MONTIGNAC DE LAUZUN - MONTIGNAC TOUPINERIE - MOUSTIER - PEYRIERES - ROUMAGNE - SAINT COLOMB DE LAUZUN - SAINT PARDOUX ISAAC – SEGALAS.*



L'intercommunalité en Lot-et-Garonne (E.P.C.I. à fiscalité propre) Au 1er janvier 2014



Réalisation : D.D.T. Lot-et-Garonne
Échelle : 1:750 000 (sur demande)
Société : Préfecture de Lot-et-Garonne
Edition : Novembre 2013 - 0111150 - 010
Région : CC - 01 - ROUTES 0000

La communauté des communes du pays de Lauzun a deux compétences obligatoires : l'aménagement des **zones d'activités** (la promotion économique s'appuyant sur une convention avec l'association « Val de Garonne expansion ») et aménagement de l'**espace**. Elle a aussi des compétences optionnelles :

- **protection et mise en valeur de l'environnement** : collecte des déchets, tri sélectif, déchetterie communautaire à Miramont de Guyenne ;
- **aménagement et entretien de la voirie** : 400 km de routes, entretenus par 15 agents et un contrôleur ;
- **développement sportif, culturel et touristique** : soutien aux associations par du prêt de matériels et une aide à l'investissement, aide au fonctionnement du centre de loisir de Miramont-de-Guyenne géré par l'Amicale Laïque, mise en réseau de points lecture dans les communes ;
- **politique de logement et du cadre de vie** : la CCPL est bailleur de 36 logements sociaux (2 maisons T4 par commune), 1 hameau intergénérationnel à Allemans du Dropt constitué de 12 logements. La CCPL s'occupe aussi des **équipements de santé** : des défibrillateurs équipent les salles des fêtes et surtout un important projet qui est sur le point d'être inauguré. Il s'agit de la **maison de santé pluridisciplinaire** de Miramont (vous pouvez déjà la voir derrière « GamVert ») destinée à accueillir plusieurs médecins et personnels paramédicaux pour faciliter leur installation et la continuité de la présence médicale sur le territoire.

Téléphone, Internet : comment améliorer la situation ?

Chacun le constate : la **couverture de téléphonie mobile** ne permet pas de recevoir en tout point de la commune les communications, en particulier à l'intérieur des maisons. Elle ne permet pas non plus l'accès au « **4G** » (dernière génération permettant un plus haut débit réunissant les données internet et conversations téléphoniques) circonscrit à l'agglomération de Marmande, Villeneuve et Agen. Le reste du département est seulement couvert en 2G (transmission de la voix et du texte), la couverture **3G** (transmission de la voix et de la vidéo) présentant des faiblesses locales nombreuses et fréquemment un manque de réception à l'intérieur des habitations. Les collectivités publiques ne peuvent intervenir dans le réseau de téléphonie mobile qui dépend d'opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free) auxquels l'Etat a concédé des licences pour utiliser rigoureusement des fréquences disponibles. Une demande est faite cependant pour obliger ces opérateurs à couvrir plus rapidement les zones dites « blanches » et des solutions localisées sont à l'étude (répéteurs, équipements individuels « Fem to Cell »...etc).

La téléphonie fixe évolue vers un réseau de fibre optique qui va peu à peu remplacer les fils de cuivre, offrant des débits sans commune mesure (de l'ordre de mille fois supérieurs) permettant notamment des usages internet intensifs. Or les agglomérations sont là aussi équipées prioritairement et les zones rurales à faible densité moins rentables risquent de voir leur retard s'aggraver. Aujourd'hui en effet plus la ligne téléphonique est courte (et donc plus l'abonné est proche d'un nœud de raccordement desservi par la fibre optique, plus le débit dont il peut disposer est important (entre 512 kbit/s et 20 Mbit/s). Les lignes les plus longues ne permettent pas de bénéficier du haut débit. C'est pourquoi Le département du Lot-et-Garonne a développé il y a quelques années une solution transitoire de liaisons radio avec le système « Wimax » qui permet d'assurer un débit de 2 Mb dans des zones éloignées. Les collectivités publiques auront à intervenir pour réaliser l'objectif national de permettre de raccorder tout abonné à la fibre optique avant 2025.

C'est ainsi qu'un syndicat mixte départemental du numérique (département 27, intercommunalités, région Aquitaine) a été récemment créé à l'initiative du conseil général pour accélérer notamment la couverture des territoires ruraux. Il vient de proposer un plan de développement au financement d'un fond national pour le développement du numérique. Nous y reviendrons, le maire de Montignac représentant la CC du pays de Lauzun au sein de ce syndicat dont il préside la commission « réseaux publics ».

Internet, télécommunications et sécurité

Tout le monde est aujourd'hui plus ou moins concerné par l'internet. Il faut en tirer le meilleur parti, tout en ayant conscience des **précautions à prendre face à un usage frauduleux** :

1 Ne répondez jamais à une demande d'informations confidentielles par internet ou par téléphone à un organisme que vous ne connaissez pas (mots de passe, code PIN, coordonnées bancaires, etc.). Les messages du type chaîne de lettres, porte-bonheur ou pyramide financière, appel à solidarité, alerte virale, ou autres, peuvent cacher une tentative d'escroquerie. Évitez de les relayer, même si vous connaissez l'expéditeur.

2 Achat en ligne et sécurité : ne pas stocker son numéro de carte bancaire dans son ordinateur ni envoyer ses informations confidentielles dans un simple mail (l'envoi d'un courriel ou « mail » par internet n'est pas plus confidentiel qu'une carte postale sans enveloppe...); bien choisir son commerçant en s'assurant de ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone, contact avec le service client) ; s'assurer que sa commande a bien été enregistrée en gardant le mail envoyé par le site pour valider la réception de la commande ou en notant les références. Vérifier attentivement vos relevés bancaires afin de signaler toute anomalie.

Rappel pour vos démarches:

le secrétariat de mairie est ouvert le lundi et mercredi (8h30 à 12h30) et vendredi (8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00)

Tél : 05 53 93 26 35 Courriel : mairie.montignacdelauzun@orange.fr

l'agence postale communale et bibliothèque sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30